Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 026-212602189-20261026-DEC2026_118-AU

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2026_118

CONTRAT D'EXTENSION DE GARANTIE – MAINTENANCE RADAR PEDAGOGIQUE

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 4,
Vu le Code de la Commande Publique et ses articles L. 2123-1, R. 2122-8,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,
Considérant la nécessité de confier à une société, les opérations et travaux de réparation du radar pédagogique portant le numéro de série S-00-418-401#22/06-0024 (V-00-508-500#24/47-0145),
Considérant que la proposition remise par la société ELAN CITE est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société ELAN CITE, situé 12 rue de la Garenne, 44700 ORVAULT, un contrat de service pour assurer le bon fonctionnement du radar pédagogique portant le numéro de série S-00-418-401#22/06-0024 (V-00-508-500#24/47-0145).

Article 2 : Le présent contrat prend effet à compter du 13/02/2027, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 12/02/2030.

Article 3 : Précise que le montant de ce contrat s'élève à 199.00 € HT par an.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 26 octobre 2026,

Le Maire,

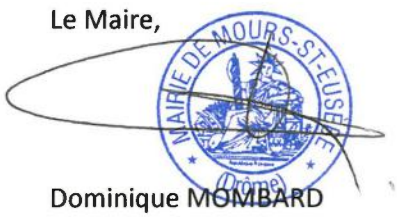

Dominique MOMBARD

Mairie de Mours Saint Eusèbe – B.P n° 1 – 26540 Mours Saint Eusèbe
Tel : 04 75 02 17 73 Fax : 04 75 71 03 22 email : mairie@mourssainteusebe.fr
Site internet : mourssainteusebe.fr